



VILLE DE LAC-SERGENT
1525 chemin du Club Nautique, Lac- Sergent, Qc G0A 2J0
T : 418 875-4854 F : 418 875-3805

*ÉTAT DE LA SITUATION
FINANCIÈRE
AU 31 OCTOBRE 2016*

**RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR RENÉ-JEAN PAGÉ**

21 NOVEMBRE 2016

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière de la Ville au 31 octobre 2016.

Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal auprès de la population sergentoise.

1. États financiers 2015

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015. L'année financière 2015 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 83 322 \$, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté à 209 447 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

		RÉEL	BUDGET
RECETTES		2015	2015
	- Taxes	748 086 \$	737 381 \$
	- Autres recettes de source loc.	21 797 \$	3 800 \$
	- Transferts	23 376 \$	40 420 \$
	- Services rendus	95 438 \$	77 750 \$
	- Imposition de droits	50 205 \$	39 500 \$
	- Amendes, intérêts, etc.	7 064 \$	4 500 \$
- TOTAL		945 966 \$	903 351 \$
DÉPENSES			
	- Administration gén.	233 795 \$	228 928 \$
	- Sécurité publique	147 921 \$	149 931 \$
	- Transport	190 147 \$	214 921 \$
	- Hygiène du milieu	195 545 \$	155 129 \$
	- Santé et bien-être	418 \$	418 \$
	- Aménagement, urb et dev.	50812	61 233 \$
	- Loisirs et culture	56 957 \$	75 431 \$
	- Frais de financement	10 581 \$	9 799 \$
- TOTAL		886 176 \$	895 790 \$
AFFECTATIONS			
	Excédent fonctionnement affecté	51 233 \$	
	Fonds réservés	4 185 \$	
	Investissement net	43 748 \$	
	Activités d'investissement en cours	(15 844 \$)	
	-Surplus (déficit) de l'exercice		83 322 \$

2. Indicateurs de gestion 2015

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités, un projet d'arrêté ministériel est paru dans la Gazette officielle N°23 du 08-06-2016, ayant pour objet de cesser la transmission des indicateurs de gestion au MAMOT.

Dans la foulée de cette diffusion, le portail du ministère n'est plus disponible pour l'alimentation des données habituellement fournies par les municipalités. Cette décision gouvernementale sera définitive après 45 jours à compter de la publication du projet d'arrêté ministériel, donc à compter de la mi-août 2016.

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2015	2016	2017
- Enlèvement de la neige	99 132 \$	102 229 \$	115 937 \$
- Cueillette des ordures / mat. Recycl.	47 986 \$	47 219 \$	45 822 \$
- Collecte des boues septiques	23 000 \$	19 936 \$	21 081 \$
- Incendie	54 010 \$	61 240 \$	54 254 \$
- MRC	41 896 \$	41 973 \$	43 592 \$
- Évaluateurs	17 833 \$	19 393 \$	18 611 \$
- Sécurité publique	94 364 \$	90 692 \$	93 023 \$
- Ville de Ste-Catherine / ch. TDLS	9 789 \$	9 802 \$	9 802 \$
	388 010 \$	392 484 \$	402 122 \$

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2015, prévoyait des immobilisations de 7 193 464 \$ échelonnés comme suit :

2016	284 500 \$
2017	6 607 503 \$
2018	301 461 \$

LISTE DES CONTRATS (déposée sur le site Internet)

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, je dépose à la présente séance du 21 novembre 2016, liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclus entre le 16 novembre 2015 et le 18 novembre 2016.

Cette liste comprend également toutes les dépenses de plus de 2 000 \$ encouru au cours de la même période avec un même contractant, si la somme de toutes telles dépenses excède 25 000 \$.

Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours 2016

Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2015 à 209 447 \$. Au cours de l'année 2016, nous avons assumé des dépenses à même nos surplus d'environ 75 000 \$, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2016 d'environ 134 500 \$.

À cette date, nous avons des recettes de **1 121 459 \$** sur un budget initial de 1 214 896 \$ et des dépenses et immobilisations de **979 564 \$** sur un budget initial de 1 214 896 \$. Le surplus s'élève donc à **141 895 \$ au 31 octobre 2016**.

À moins d'imprévu, nous devrions dégager un léger surplus au 31 décembre prochain.

Traitement des élus municipaux - 2016

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 323-15, adopté en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

La rémunération annuelle du maire est de 8 360\$ plus une allocation non imposable de 4 180\$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent une rémunération de 2 334\$ par année ainsi qu'une allocation non imposable de 1 167\$. Une prime annuelle de 1 002 \$ (dont 334\$ est non imposable) est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant.

Une rémunération additionnelle de vingt-sept (27) dollars pour chaque séance est également octroyée au conseiller qui siège sur le Comité consultatif d'urbanisme.

À cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses de treize dollars et cinquante cents (13.50\$). S'il agit à titre de président, la rémunération est bonifiée de sept (7) dollars et l'allocation de dépenses augmentée de trois dollars et cinquante (3.50\$).

Rémunération et allocation versée par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

En plus de la rémunération et de l'allocation versées par la Ville, le maire ou son représentant reçoit de cet organisme le traitement suivant :

Rémunération*63.36 \$/ réunion****Allocation****31.68 \$/ réunion***Rémunération et allocation versée par la MRC de Portneuf**

En plus de la rémunération et de l'allocation versées par la Ville, le maire ou son représentant reçoit de cet organisme le traitement suivant :

Rémunération*124.85 \$/ réunion****Allocation****62.42 \$/ réunion*

S'il agit à titre de président, la rémunération par réunion est de 156.06 \$ et l'allocation est de 78.03\$.

René-Jean Pagé, maire
21 novembre 2016